SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE CERGY-PONTOISE ET DU VEXIN
9, rue Pierre Curie - 95300 PONTOISE

Extrait du registre des délibérations
du Comité Syndical du 27 mars 2024

Date de Convocation : le 21 mars 2024
Date d'Affichage : le 27 mars 2024
Nombre de délégués :
En exercice : 30
Présents : 28
Votants : 28 Soit un total de 72 voix.
(3 voix par délégué EPCI (CACP et CCVC) et 1 voix pour les délégués des communes indépendantes).

L'an deux mille vingt-quatre le 27 mars à dix-huit heures, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Marie ROLLET, 1er Vice-Président, pour le Président empêché.

Etaient présents :

M. Michel PICARD, M. Joël VANDAMME, M. Didier DAINE, M. Régis LITZELLMANN, M. Xavier COSTIL, Mme Siham TOUAZI, Mme Michèle BARATELLA, M. Olivier FOURCHES, M. Gilles LE CAM, M. Antoine ARTCHOUNIN, M. Gilbert DÉRUS, M. Laurent LAMBERT, M. Xavier LANIO, M. Jean-Marie ROLLET, M. Nicolas WISNIEWSKI, M. Norbert LALLOYER, M. Nicolas BELANGÉ, M. Michel BAJARD, M. Jérôme OLIVIER, M. Michel FINET, M. Marcel ALLEGRE, M. Alain MATEOS, M. Jean-Marie RUFFIANDIS, M. Angélo NORIS, M. Didier GUERIN-ARCHAMBEAUD, M. Philippe CHAUVIN, M. Jean ABONDANCE, M. Marc GIROUD.

Absents excusés :

M. Emmanuel PEZET

Absents :

M. Rachid BOUHOUCH

M. Alain MATEOS a été désigné **secrétaire de séance.**

REÇU EN PREFECTURE
le 02/04/2024
Application agréée E-legalite.com
70_DE-095-200091916-20240327-DCS_2024_03

Tél. : 01 30 32 74 28 - Fax : 01 34 25 90 27 - E-mail : contact@siarp.fr

COMITE SYNDICAL DU 27 MARS 2024

2 - Objet : Approbation des Comptes de Gestion 2023 du SIARP : Principal, Régie Maitrise d'Œuvre et Régie SPANC

Rapporteur : Le Vice-Président en charge des affaires budgétaires
Rédacteur : B. LUTZ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L5211-36, L1612-12, L2121-12 et 14, L2121-31 et L2311-5 du CGCT,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M49,

Monsieur Jean-Marie ROLLET, Vice-Président en charge des affaires budgétaires, chargé de présider le Comité, présente au Comité Syndical les comptes suivants qu'il convient d'arrêter :

Les Comptes de Gestion 2023 du comptable public :

a. Budget Principal du SIARP,
b. Budget annexe Régie Maîtrise d'œuvre,
c. Budget annexe Régie SPANC.

Monsieur le Vice-Président en charge des affaires budgétaires informe le Comité Syndical que les exécutions des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2023 ont été réalisées par Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable de Cergy (SGC Cergy), et que les comptes de gestion établis par ce dernier sont conformes aux Comptes Administratifs du Syndicat. Monsieur le Vice-Président précise que le comptable public a transmis au Syndicat ses Comptes de Gestion avant le 1er juin comme la loi lui en fait l'obligation. Monsieur le Vice-Président présente les Comptes de Gestion du SIARP.

Ceci exposé,

Le Comité,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

CONSTATE la stricte concordance des Comptes de Gestion du Budget Principal, de la Régie de Maîtrise d'Œuvre et de la Régie du SPANC du SIARP établis par Monsieur le comptable public du SGC de Cergy, avec les Comptes Administratifs du Budget Principal, de la Régie de Maîtrise d'Œuvre et de la Régie SPANC du SIARP.

ADOPTE les comptes de Gestion du Comptable public pour l'année 2023.

ET AUTORISE le 1er Vice-Président, pour le Président empêché à transmettre la présente délibération au Contrôle de Légalité.

Pour extrait conforme,

Pour le Président empêché,

Jean-Marie ROLLET,
1er Vice-Président.

SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE CERGY-PONTOISE ET DU VEXIN
SIARP

REÇU EN PREFECTURE
le 02/04/2024
Application agréée E-legalite.com
070_DE-095-200091916-20240327-DCS_2024_03

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif (hiérarchique ou gracieux) et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de son caractère exécutoire. Le recours peut être déposé au moyen d'un Télérecours sur le site www.telerecours.fr